

Lumigny-Nesles-Ormeaux

(Seine-et-Marne)



DELIBERATION DE LA CAISSE DE ECOLE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX Comité du 23 mars 2022

N° 2022/03/23-01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars à 14h30, le Comité de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Pascale LEVAILLANT, Présidente.

Date de convocation : 18/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 8

EFFECTIF PRESENT : 5

EFFECTIF VOTANT : 6

NOMBRE DE POUVOIR(S) : 1

<u>Etaient présents</u>	Pascale LEVAILLANT, Dominique DEVARREWAERE, Cindy PROU, Jacqueline GUETRE, Stéphanie MORA LOPEZ.
<u>Absents excusés</u>	Jean-Baptiste BECOURT, Florence FERNIOT, Pascal JOUQUET
<u>Pouvoir (s)</u>	Pascal JOUQUET a donné pouvoir à Stéphanie MORA LOPEZ.

Secrétaire de séance : Cindy PROU

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

A

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **6 (à l'unanimité des voix exprimées)**

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Fait et délibéré le 23 mars 2022
Pour extrait conforme au registre
des délibérations*

La Présidente,
Pascale LEVAILLANT

